

# Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

## **COLÈRE, MISE AU POINT, PROPOSITIONS**

### **Grèves et revendications :**

Le constat fait par le S.A.F.P.T est accablant. Tous les mots d'ordre concernant les grèves ont certes un rapport direct avec la Fonction Publique... mais pas un seul mot sur les préoccupations et les injustices subies par les fonctionnaires territoriaux !

En effet, quel syndicat a manifesté sa colère et son indignation devant la perte de la possibilité de prise d'échelon au temps minimum dans la FPT ? Qui a revendiqué une contrepartie par rapport à cette perte ?

**La réponse est AUCUN hormis le SAFPT, preuve de sa spécificité exclusivement territoriale...**

Les grandes centrales syndicales ont des branches s'occupant de la FPT mais elles démontrent chaque jour qu'elles sont à la botte d'un pouvoir syndical général qui a bien d'autres revendications et préoccupations que le statut et les droits des Territoriaux ... Nous sommes la cinquième roue du carrosse qui vient grossir les rangs des manifestations.

**Pour preuve, la perte de l'échelon au temps minimum en FPT est une revendication de la CFDT Fonction Publique** et aucune voix, hormis la nôtre, ne s'est élevée pour refuser la perte de cet acquis basé, comme on nous le rappelle trop souvent, sur la libre administration des Collectivités Territoriales !

Il n'y a qu'à visionner les accords sur le PPCR pour voir que tous les fonctionnaires sont concernés par les mesures... la perte « infligée » aux Territoriaux pour une raison d'équité n'a pas été suivie d'un raisonnement inverse... Où est l'alignement des avantages des deux autres versants de la Fonction Publique ?

**Quand on veut parler d'équité, on va jusqu'au bout du raisonnement  
et on se bat en conséquence ou alors on s'abstient !!!**

### **Régime de retraite universel :**

Le S.A.F.P.T avait, dès l'annonce de ce projet, indiqué ses craintes vis-à-vis de l'alignement sur les conditions du Secteur Privé (prise en compte des 25 meilleures années) et ce, malgré la possible prise en compte du Régime indemnitaire.

Quelques études plus loin (Drees, COR ou IFRAP), nos craintes étaient bien légitimes... En effet, les fonctionnaires seront les grands perdants de cette réforme avec des perspectives de perte de pension de retraite pouvant aller jusqu'à 21 % selon certaines études !

Pire encore, des solutions avancées pour inclure le Régime indemnitaire seraient catastrophiques, aussi bien pour les agents que pour les Collectivités... En effet, la solution pour l'heure proposée par l'IFRAP est de cotiser à part égale entre l'agent et l'employeur sur l'ensemble des primes versées tout au long de la carrière !

**Nous vous laissons imaginer les sommes dont devra s'acquitter un agent proche de la retraite, fort de 30 ans de service et ayant perçu une moyenne de 100 € par mois sur l'ensemble de sa carrière !**

Sans attendre ces rapports alarmistes, le S.A.F.P.T a fait des propositions à notre Ministre de tutelle en septembre 2017, si d'aventure, la retraite universelle voyait le jour.

Notre proposition repose, en premier lieu, sur le fait d'établir un socle minimal en ce qui concerne le Régime Indemnitaire... puisque la notion de libre administration des collectivités territoriales a été foulée au pied par la décision de supprimer la possibilité d'échelon au temps minimum. Désormais tout paraît envisageable...

Dans un second temps, le S.A.F.P.T a proposé le relèvement des années de prise en compte pour la retraite au prorata des années de cotisations des primes.

**Néanmoins, le S.A.F.P.T reste attaché à la prise en compte des 6 derniers mois  
avec une augmentation progressive du Régime Additionnel (RAFP).**

Pour rappel, notre système de retraite CNRACL a été excédentaire pendant de nombreuses années. Il est aujourd'hui en difficulté à force de renflouer d'autres caisses de retraite...

Nous vous invitons à regarder les courriers ministériels postés sur le site du SAFPT National afin de vérifier le combat mené par le SAFPT et les résultats obtenus (Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise – ATSEM...).

D'autres courriers sont en préparation sur les sujets sus évoqués et vous pourrez en prendre connaissance très bientôt...

**Si vous partagez notre analyse, nos combats et notre spécificité d'être des agents territoriaux,  
venez rejoindre le S.A.F.P.T !!!**

---

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE  
LA DATE EST LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018**

**Adhérents et sympathisants du SAFPT, ne laissez pas aux autres le soin de vous représenter  
et de décider à votre place.**

**Pour un syndicalisme apolitique et indépendant, rejoignez le SAFPT dès à présent**

**Nous restons à votre disposition pour l'élaboration  
de vos listes ou tous autres renseignements**